

et si les représentants électifs vont droit à ce but; si le représentant héréditaire tergiverse et balance; s'il n'est pas pénétré comme nous que nous mourons tous les jours d'inanition et d'anarchie, et que cet état est plus terrible que toutes les armées de nos ennemis; si la victoire, ne la justice garantit à un peuple libre, n'entre-t-elle pas dans ses vœux comme dans les nôtres; si nos ennemis, enfin, du dedans comme du dehors, redoutant l'enthousiasme d'un peuple fier de sa liberté, avaient conjuré de le faire expirer lentement au lieu de le heurter de front, faudrait-il encore en rester là? Non, non: j'en appellerais mille fois à votre conscience et à l'énergie de ce grand peuple. Mais il m'en coûterait trop de ne pas croire à la droiture des intentions du roi; je promets, au contraire, d'y croire, autant qu'il me sera possible, et dans ces sentiments je me repose avec confiance sur l'exercice des droits que lui assure la constitution au dehors; mais au dedans, pour des traités qui ne regardent que le système intérieur, le bien-être direct d'un peuple dont tous les intérêts nous sont confiés, c'est à nous à voir, à nous à juger s'ils ne se trouvent pas compromis par des traités honteux qui prendraient sur sa subsistance ou sur sa liberté. » Et Bruat demanda expressément un rapport du comité diplomatique sur « les avantages et les désavantages qui résultent pour la France du traité passé entre elle et la maison d'Autriche, le 1^{er} mai 1756 ». La proposition de Bruat fut renvoyée au comité. Plus tard (22 août 1792), le maréchal Lückner ayant témoigné le désir d'avoir des commissaires de l'Assemblée auprès de lui, Bruat lui fut envoyé en cette qualité, avec ses collègues Laporte et Lamarque. Ils rendirent compte de leur mission à la séance du 6 septembre. « Ils ont parcouru, dit le procès-verbal officiel, les départements de la ci-devant Lorraine: partout ils ont trouvé des preuves de la trahison et de la perfidie du pouvoir exécutif; les villes dégarnies; l'importante place de Metz sans canons, sans bouches à feu sur le rempart; les soldats, soit gardes nationaux, soit de ligne, mal habillés et plusieurs sans armes; de faibles armées à opposer à des armées nombreuses. Tout est réparé; Metz est dans le meilleur état de défense, les citoyens pleins de zèle et de courage, ainsi que les nouveaux corps administratifs et les généraux. »

Bruat, après la session de l'Assemblée législative, remplit diverses fonctions, telles que celles de payeur en Suisse, de juge au tribunal du Haut-Rhin, et finalement (24 prairial an VIII), de président du tribunal civil d'Altkirch.

BRUAT (ARMAND-JOSEPH), sénateur du second Empire, né à Colmar (Haut-Rhin), le 26 mai 1796, mort à Messine (Italie), le 19 novembre 1855, servit dans la marine française. En 1829, il commandait le brick le *Silène*. Chargé de croiser devant Alger, il fut jeté sur la côte par une tempête et emmené prisonnier à Alger. Pendant sa détention, il réussit à faire parvenir à l'amiral Duperré une note détaillée sur l'état de la place. La conquête française le délivra. Devenu capitaine de frégate en 1831, capitaine de vaisseau en 1838, gouverneur des îles Marquises et des établissements de l'Océanie en 1843, il eut, dans ce dernier poste, à combattre, auprès de la reine Pomaré, les intrigues anglaises, et réussit à imposer le protectorat de la France. En 1848, il fut nommé préfet maritime de Toulon, puis gouverneur de la Martinique et de la Guadeloupe. Il passa vice-amiral en 1852, commanda, pendant la guerre de

Crimée, une escadre dans la mer Noire, et succéda (décembre 1854) à l'amiral Hamelin comme chef de la flotte. Il prit une part brillante au siège de Sébastopol, à l'expédition de la mer d'Azow, à la prise de Kimbrou, et à toutes les opérations de la guerre, et fut promu au grade d'amiral. Par suite de cette promotion, le 15 septembre 1855, il entra, de droit, au Sénat impérial. Mais en fait, il n'eut pas le temps d'y prendre séance, car il mourut en rade de Messine, alors qu'il revenait en France. — Grand officier de la Légion d'honneur, du 23 décembre 1847.

BRUCKNER (FRANÇOIS-AUGUSTE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 8 février 1814, fut élève de l'École polytechnique; il en sortit officier d'artillerie. Il était capitaine, lorsque les électeurs du Bas-Rhin le nommèrent, le 15^e et dernier de la liste, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, par 46,193 voix (123,968 votants, 132,186 inscrits.) Il y fit partie du comité de la guerre, siégea à gauche et vota avec les républicains. Pourtant, il se sépara quelquefois du groupe de la Montagne: ses opinions le rapprochaient plutôt du parti démocratique modéré. C'est ainsi qu'il vota: le 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; le 26 août, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; le 1^{er} septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 4 octobre, *contre* l'incompatibilité des fonctions; le 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy; le 21 octobre, *pour* l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, *pour* le droit au travail; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour: « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie »; le 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rataeu; le 1^{er} février, *pour* l'amnistie générale; le 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; le 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition de Rome; le 11 mai, *pour* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres (il l'avait signée); le 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Bruckner, réélu, le 1^{er} sur 12, à l'Assemblée législative par le même département, avec 51,726 voix (95,863 votants, 146,942 inscrits), fit partie de la gauche avancée, vota avec elle pendant toute la législature, et protesta, notamment, *contre* l'expédition de Rome, et plus tard, *contre* la loi du 31 mai 1850, restrictive du suffrage universel. Au coup d'Etat du 2 décembre, il fut du petit nombre des représentants qui prirent les armes: on le vit à la barricade de la rue Sainte-Marguerite, avec Baudin.

Expulsé de France par L.-N. Bonaparte, il se réfugia en Belgique, et habita Liège, où il professa les mathématiques. Puis il passa en Suisse, et devint directeur de chemin de fer à Bâle. L'Empire l'avait rayé des contrôles de l'armée. Le 28 mars 1872, il fut admis à la retraite avec le grade de lieutenant-colonel d'artillerie. Il était, depuis longtemps, étranger à la politique.

BRUE (LOUIS-URBAIN), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lorient (Morbihan), le 4 août 1762, mort à Lorient, le 19 août 1820, prit du service comme soldat, le 16 août 1789, dans la compagnie des volontaires-dragons de Lorient, incorporée au 15^e régiment de chasseurs à cheval, et y fut

successivement nommé brigadier et maréchal des logis en 1790, sous-lieutenant en 1791, lieutenant en 1792 et enfin capitaine le 7 mars 1793. Dans l'intervalle, le 10 septembre 1792, Brié avait été élu, par le département du Morbihan, membre de la Convention, avec 232 voix sur 413 votants. Il était en mission au moment du jugement de Louis XVI. Il fit partie de plusieurs expéditions sur les côtes de l'Ouest. Promu chef d'escadron de cavalerie le 7 ventôse an III, il entra au Conseil des Cinq-Cents, le 4 brumaire an IV, comme ancien conventionnel, et poursuivit sa carrière militaire aux armées d'Italie, de Rome, de Naples et de l'Ouest; il se distingua, en l'an VII, au combat de Nervi, et fut nommé, sur le champ de bataille de Civita-Castellana, chef de brigade par le général en chef Championnet. Blessé de trois coups de sabre à l'affaire de Molène, le 24 prairial an VII, dans les charges faites contre la cavalerie autrichienne, le colonel Brié prit le commandement de toute la cavalerie de la division Ollivier. Plus tard, on le retrouve employé au camp de Bayonne (ans XII et XIII). Membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, il en fut nommé officier le 25 prairial suivant. De l'an XIV à 1808, il fit partie de l'armée d'Italie, devint le 8^e corps de la grande armée, et fit encore la guerre en Italie, en Prusse et en Pologne. Nommé sous-inspecteur de 3^e classe aux revues (1808), il fut employé en cette qualité à l'armée d'Illyrie. Le colonel Brié fut créé chevalier de Saint-Louis après la première Restauration, puis admis à la retraite, le 30 septembre 1816.

BRUEL (EUGÈNE-CHARLES), député de 1884 à 1885, et membre du Sénat, né à Moulins (Allier), le 19 avril 1834, exerça la profession de constructeur mécanicien, et fut négociant à Moulins. Il devint maire de cette ville, conseiller général de l'Allier, puis, le 6 avril 1884, en remplacement de M. Datas, de l'extrême-gauche, décédé, fut élu député de la 1^{re} circonscription de Moulins, par 6.047 voix sur 10.828 votants et 13.624 inscrits, contre 4.671 à M. Paul Corne. M. Bruel avait fait aux électeurs des déclarations conformes au programme de son prédécesseur à la Chambre. Après son élection, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale, mais avec une tendance marquée à se rapprocher des opportunistes. Le 6 janvier 1885, il passa de la Chambre au Sénat. Élu sénateur de l'Allier par 441 voix sur 836 votants, il a fait partie de l'Union républicaine et a voté, notamment, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'État (29 mars, affaire du général Boulanger).

BRUÈRE DE VAUROIS (HECTOR-JOSEPH), député de 1815 à 1816, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), le 27 novembre 1769, mort à Châtillon-sur-Seine, le 26 décembre 1838, propriétaire et maire de Châtillon, officier de la Légion d'honneur, appartenait au parti légitimiste. Il siégea dans la majorité de la Chambre « introuvable », où l'envoya, le 22 août 1815, par 121 voix sur 162 votants et 260 inscrits, le collège de département de la Côte-d'Or.

BRUET (IGNACE-FRANÇOIS-XAVIER), député

aux Etats-Généraux de 1789, né à Arbois, Jurat le 3 juillet 1727, mort à Arbois, le 17 février 1821, d'une famille de vieille bourgeoisie d'Arbois, fut destiné à l'état ecclésiastique. A vingt-quatre ans, il était docteur en théologie, vicaire et chanoine, et devint, sur la demande de ses concitoyens, curé d'Arbois, le 29 juin 1771. Le 16 avril 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage d'Aval; il siégea parmi les modérés de la majorité, et, effrayé bientôt de la marche des événements, donna sa démission le 1^{er} mars 1790. Il revint à Arbois exercer son ministère, qu'il n'interrompit pas, même pendant la Terreur, protégé par le dévouement de ses concitoyens, et prenant d'ailleurs toutes les précautions qu'exigeaient les circonstances. Lorsque le calme fut rétabli, Bruet resta curé d'Arbois; la mort seule put l'enlever à ce poste, après cinquante années de ministère, à l'âge de quatre-vingt quatorze ans.

BRUEYS D'AIGAILLERS (GABRIEL-FRANÇOIS, BARON), député à l'Assemblée nationale de 1789, né à Uzès (Gard), le 28 février 1713, mort à une date inconnue, d'une ancienne famille noble du Languedoc, était officier dans les armées du roi. Il fut élu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire, avec 115 voix. Il fut de la droite de l'Assemblée constituante.

BRUGEILLES (PIERRE-JOSEPH-LOUIS), député de 1885 à 1889, né à Aubazines (Corrèze), le 19 mars 1845, avocat, notaire à Tulle de 1878 à 1885, maire de sa ville natale et conseiller général, prit part, comme capitaine des mobilisés de la Corrèze, à la guerre franco-allemande. M. Brugeilles avait été lauréat du concours de droit de Toulouse en 1865, et avait obtenu une médaille d'or de la chambre des notaires de Bordeaux en 1870. Candidat républicain radical aux élections législatives d'octobre 1885, il fut élu au second tour, le 5^e et dernier de la liste, par 23.456 voix (58.252 votants, 88.737 inscrits.) Il siégea à la gauche radicale, et vota notamment avec ce groupe : 27 novembre 1887, contre le maintien de l'ambassade au Vatican; 2 décembre, pour l'amendement Colfavru, portant suppression des sous-préfets; 19 novembre 1887, pour la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau (chute du ministère Rouvier); 31 mars 1888, pour l'urgence de la proposition de révision (chute du ministère Tirard), etc. Au début de la campagne politique menée par le général Boulanger, M. Brugeilles adhéra à ce mouvement et fut compté pendant quelque temps parmi les députés « bouggistes ». Mais, depuis lors, il a rompu avec le parti du général et a repris sa place dans les rangs de la gauche radicale. M. Brugeilles a voté, dans la dernière session : pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), s'est abstenu (14 mars) sur les poursuites contre trois députés, membres de la Ligne des patriotes, et s'est prononcé contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), et pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BRUGÈRE (FRANÇOIS-MARIE-JULES-AURÉLIEN), député de 1881 à 1889, né à Montpouët (Dordogne), le 7 septembre 1841, riche propriétaire dans l'arrondissement de Ribérac et conseiller général de la Dordogne pour le canton

de Montpont, fut élu, le 21 août 1881, député de l'arrondissement de Ribérac, par 8,151 voix (16,357 votants, 21,161 inscrits), contre 8,101 à M. Lanaave, bonapartiste, député sortant. Il s'inscrivit à l'Union républicaine et vota avec les opportunistes : *pour* le ministère Ferry, *contre* la revision, *pour* les crédits du Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassadeur auprès du pape, *contre* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, *contre* l'élection des sénateurs par le suffrage universel, etc. Porté sur la liste opportuniste de la Dordogne aux élections du 4 octobre 1885, il fut réélu, le 2^e sur 8, avec 61,620 voix sur 120,527 votants et 146,593 inscrits. Il fit partie du groupe de l'Union des gauches, se prononça pour les ministères Rouvier et Tirard, et vota, dans la dernière session : *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars); absent par congé lors du scrutin sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), et lors du scrutin sur les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BRUGEROLLES (JEAN-ALFRED), sénateur de 1882 à 1884, né à Massiac (Cantal), le 10 mai 1840, mort à Massiac, le 28 septembre 1884, se fit recevoir médecin, puis fut élu conseiller général du Cantal et sénateur du même département, le 11 juin 1882, en remplacement de M. Bertrand, de la droite, décédé. Il siégea à l'Union républicaine, et vota avec ce groupe : 4 décembre 1882, *pour* la loi nouvelle sur le serment judiciaire; juillet 1883, *pour* le projet de loi tendant à suspendre l'immovibilité de la magistrature; mai 1884, *pour* la loi tendant au rétablissement du divorce, etc. Il mourut pendant la session; il n'était âgé que de 44 ans : c'était un des plus jeunes membres de la Chambre haute.

BRUGES (MICHEL-ANGE-BENOIT DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Vallabrègues (Gard), le 9 février 1743, exécuté à Paris, le 23 juillet 1794, avait embrassé l'état ecclésiastique; il était vicaire général de l'évêque de Mende, lorsqu'il fut élu le 30 mars 1789, député suppléant du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Mende; il fut admis à siéger, le 1^{er} décembre 1789, en remplacement de M. Brun, démissionnaire, et s'assit au côté droit de l'Assemblée. Il prit, contre Bouche, la défense de l'évêque de Vaison accusé par celui-ci de susciter des entraves à la réunion du Comtat Venaissin à la France, et réduisit l'accusateur au silence, en le sommant de produire des preuves à l'appui de sa dénonciation. Arrêté comme suspect après le 10 août 1792, l'abbé de Bruges fut enfermé aux Carmes, puis condamné à mort, le 5 thermidor an II, et exécuté.

BRUGIER. — Voy. ROCHEBRUNE (BARON DE).

BRUGIÈRE. — Voy. BARANTE (DE).

BRUGIÈRES-LAVERCHÈRE (CLAUDE-IGNACE-SÉBASTIEN), député au Corps législatif du premier Empire, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 23 février 1744, mort à une date inconnue, était sous-préfet de Thiers, depuis l'an VIII, quand il fut, le 18 février 1808, désigné par le Sénat conservateur pour entrer au Corps législatif, comme député du Puy-de-Dôme. Il défendit, jusqu'en 1812, les intérêts impériaux.

BRUGNOT (ALFRED-BARTHÉLEMY), député de 1881 à 1889, né à Monthélie (Côte-d'Or), le 11 mai 1827, ancien notaire, épousa Mlle Jeanmaire, fille de l'ancien député des Vosges, et fut élu, lui-même, le 21 août 1881, député de la 1^{re} circonscription d'Epinal, par 7,785 voix (8,843 votants, 14,819 inscrits). Il n'avait pas eu de concurrent. M. Brugnot siégea parmi les républicains modérés, soutint la politique de M. Jules Ferry et vota : 4 mars 1882, *contre* l'amendement Jules Roche sur l'élection du maire de Paris; 7 mars, *contre* la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat; 29 janvier 1883, *contre* le principe de l'élection de la magistrature; 6 mars, *pour* l'ordre du jour de confiance accordé au ministère J. Ferry à propos de la revision. Il se prononça encore *pour* les crédits du Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassadeur auprès du pape, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste des Vosges, il passa, le 3^e sur 6, avec 46,264 voix (87,635 votants, 108,409 inscrits), siégea à l'Union des gauches, et vota : *contre* la suppression des sous-préfets (amendement Colfavru); *contre* la proposition de résolution de la commission du budget (17 mai 1887); *contre* la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau sur la politique générale (chute du ministère Rouvier); *contre* l'urgence sur la proposition de loi de M. C. Pelletan relative aux lois constitutionnelles, etc. M. Brugnot s'est prononcé, dans la dernière session : *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *pour* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BRUGOUX (ANTOINE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Figeac (Lot), en 1747, mort à une date inconnue, était homme de loi à Saint-Cirgues, devint administrateur de son département, et, le 3 septembre 1791, fut élu député du Lot à l'Assemblée législative, par 245 voix sur 406 votants. Il vota avec la majorité.

BRUGOUX (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Figeac (Lot), le 28 juillet 1753, frère du précédent, fut, sous la Révolution, procureur-syndic du district de Figeac. Le 24 vendémiaire an IV, le département du Lot le nomma député au Conseil des Cinq-Cents, par 202 voix. Les procès-verbaux officiels de cette assemblée ne mentionnent pas une seule fois son nom.

BRUIX (ETIENNE-EUSTACHE), ministre de la Marine, né à Saint-Domingue, le 17 juillet 1759, mort à Paris, le 18 mars 1805, descendait d'une famille de Béarn dont certains membres s'étaient illustrés par les armes. Il vint de bonne heure à Paris, s'embarqua, à 15 ans, sur un navire marchand, fut nommé garde de marine à Brest en 1778, fit ses premières campagnes sur le *Fox* et sur la *Concorde*, puis sur la *Médée* dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, fut promu enseigne de vaisseau en 1783, commandant du *Pivert* en 1784, et chargé, avec M. de Puysegur, de dresser la carte des côtes de Saint-Domingue. Lieutenant de vaisseau en 1789, il fit une croisière dans la Manche, en 1791, sur le brick le *Planfaron*, passa aux îles du Vent, en 1792, sur la *Sémil-*

lante, et prit, en 1793, le commandement de l'*Indomptable*. Compris dans la mesure prise contre les officiers nobles, il fut réintégré dans son grade, en 1794, par le ministre Truguet qui lui confia l'*Eole*, et lui donna bientôt les fonctions de major-général de l'escadre commandée par Villaret-Joyeuse. Il passa, avec le même titre, sous les ordres de Morard-de-Galles, prit part à l'expédition d'Irlande, fut nommé, au retour, major-général de la marine à Brest, directeur de ce port, contre-amiral (1798), et ministre de la Marine, du 9 floréal au VI au 14 messidor au VII. Pendant son ministère, Masséna, bloqué dans Gènes, ayant réclamé des secours, Bruix courut à Brest, profita d'un coup de vent qui avait dispersé la flotte anglaise pour sortir du port, courut ravitailler Gènes, rallia au retour la flotte espagnole menacée par les Anglais, et rentra triomphalement avec elle dans le port de Brest. Il quitta ensuite le ministère, et prit le commandement de la flotte en rade de l'île d'Aix, mais l'état de sa santé le ramena à Paris, tandis que les Anglais renforçaient leur croisière et immobilisaient l'escadre destinée à aller prêter son concours au général Bonaparte en Égypte. Au retour de Bonaparte, Bruix fut un des premiers séduit par les avances du général, seconda ses projets de coup d'Etat, et reçut de lui la mission délicate d'obtenir de Barras, au lendemain du 18 brumaire, sa démission de directeur, mission qu'il remplit avec un plein succès. Aussi, lorsque la rupture de la paix d'Amiens fit concevoir à Napoléon le projet d'une descente en Angleterre, il nomma Bruix amiral (1803), et lui confia (fructidor an XII) le commandement de la flottille réunie à Boulogne. Ce projet avait été plus hardiment conçu que bien préparé; Bruix rencontra des difficultés de toute nature, de la part du ministre de la Marine et de l'entourage de Napoléon; il s'en plaignit amèrement, se trouva en butte à la mauvaise humeur du maître irrité, après examen, par les difficultés mêmes de l'entreprise. La santé de l'amiral en fut de nouveau ébranlée, et ne lui permit pas de continuer la tâche qu'il avait acceptée. Il revint à Paris, où il mourut quelques mois après, à peine âgé de 45 ans. — On a de lui un *Essai sur les moyens d'approvisionner la marine* (1794). Il avait été nommé grand-officier de l'Empire, conseiller d'Etat, grand-officier de la Légion d'honneur, et chef de la 13^e cohorte.

BRULART DE GENLIS. — Voy. SILLERY (COMTE DE).

BRULEY (PRUDENT-JEAN), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Tours (Indre-et-Loire), le 19 octobre 1759, mort à Tours, le 20 janvier 1847, adopta avec modération les principes de la Révolution, devint maire de la ville de Tours et député (29 août 1791) du département d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative, par 150 voix sur 279 votants. Son rôle dans l'Assemblée fut très effacé.

BRULLEMAIL (JACQUES CHAGRIN DE), député de 1827 à 1831, né à Brullemail (Orne), le 4 octobre 1783, mort au château d'Aché (Orne), le 31 mai 1839, propriétaire, conseiller d'arrondissement d'Alençon, et président du collège électoral de Mortagne (Orne), se présenta aux élections législatives du 17 novembre 1827 dans la 4^e circonscription de l'Orne, à Mortagne. Après avoir échoué avec 75 voix contre 147 accordées à l'élu, M. Fleury, il fut plus heureux huit jours après, au collège de département, qui le nom-

ma député de l'Orne par 128 voix (218 votants, 277 inscrits.) « M. de Brullemail, dit une biographie, n'a apporté à la chambre d'autre ambition que celle de soutenir un gouvernement sage et réparateur. Il siégea au centre droit, et vota avec les royalistes constitutionnels. Réélu le 3 juillet 1830, par 144 voix sur 218 votants et 286 inscrits, il accepta, après la révolution de juillet, le fait accompli, et prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe, dans la séance du 29 août. Il ne fit pas partie de la Chambre de 1831.

BRULLEY (THÉODORE-CLAUDE), député à l'Assemblée législative de 1791, (dates de naissance et de mort inconnues), était homme de loi à Sézanne, en Brie. Président du département de la Marne, il fut élu le 3 septembre 1791, député de ce département, à l'Assemblée législative, par 309 voix sur 473 inscrits: il ne s'y fit pas remarquer.

BRULLEY (AUGUSTIN-JEAN), député au Conseil des Cinq-cents, (dates de naissance et de mort inconnues), était colon à Saint-Domingue. A la séance de la Convention du 17 ventôse an II, il fut dénoncé comme perturbateur par Dufay, représentant de Saint-Domingue: Brulley était accusé d'avoir voulu soustraire la colonie à l'autorité nationale, et d'être venu en France pour intriguer dans ce dessein. Dufay donna lecture d'une lettre de Brulley datée de la Flèche, 30 juillet 1792, et adressée à deux négociants du Cap: « Je vous avoue, leur disait-il, que je ne reconnais plus la France; ce n'est plus la même température, ni la même manière d'être et de traiter d'affaires; on se trouve absolument neuf en repaissant dans ce pays, etc. Quand vous aurez reçu la présente, vous aurez sans doute vu arriver le général Desparbès, le secrétaire Gattisau, l'aide de camp Montbrun, les commissaires civils jacobins, etc. Il me tarde beaucoup d'apprendre ce que ces messieurs auront opéré à Saint-Domingue. Je serai bientôt dans le cas de vous demander si leur besogne tiendra. Je commence par vous annoncer d'avance que j'en doute. On touche ici au moment de la crise, et elle ne paraît pas devoir être favorable aux décrets actuels. Ils commencent eux-mêmes à craindre. Ils parlent de transférer l'Assemblée nationale à Tours, mais ce n'est pas décidé. Les armées ennemies sont cependant entrées sur le territoire de France. Point d'union, point de subordination dans les armées nationales, très peu d'approvisionnement, beaucoup de dénonciations: c'est ce qu'écrivent des défenseurs campés sur les frontières. » Cette pièce fut renvoyée au comité de sûreté générale, et bientôt Brulley fut mis en état d'arrestation. La Convention l'y maintint, à la suite d'un long débat qui eut lieu à la séance du 5 fructidor. Il finit cependant par obtenir sa mise en liberté provisoire, ne cessa de protester contre les agissements des commissaires civils Polverel et Sauthonax, et dénonça à son tour, le 28 prairial an III, les représentants de Saint-Domingue. Il devint lui-même député de cette colonie au Conseil des Cinq-cents. Mais le *Moniteur* est muet sur le rôle qu'il a pu y jouer, et l'on ignore même la date exacte de son élection. On sait seulement qu'il siégea en l'an VII.

BRUMEAU DE BEAUREGARD (VINCENT), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Poitiers (Vienne), le 14 décembre 1754, mort à Poitiers, le 31 mai 1822, remplit diverses fonc-

tions auprès de Ferdinand, duc de Parme : directeur des fermes générales, puis directeur de l'enregistrement et des domaines, administrateur de la couronne, etc., il devint, après que le duché de Parme et Plaisance eut été annexé au territoire français sous le nom de département du Taro, député de ce département au Corps législatif impérial, le 8 mai 1811. Il siégea jusqu'en 1815, et fut nommé, le 4 septembre suivant, conseiller de préfecture de la Vienne.

BRUN (GUILLAUME), député à l'Assemblée constituante de 1789, né au Malzieu (Lozère), le 10 janvier 1745, mort à Mende (Lozère), le 24 septembre 1816, était curé de Saint-Chély. Le clergé de la sénéchaussée de Mende l'envoya, le 30 mars 1789, siéger aux Etats-Généraux. Il se déclara pour l'ancien régime et donna bientôt sa démission (1^{er} décembre 1789).

BRUN (ANTOINE), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, représenta à l'Assemblée législative le département de l'Hérault, qui lui avait donné 357 voix sur 441 votants. Il était maire de Pézenas au moment de son élection.

BRUN (JEAN), dit BRIN, membre de la Convention, dates de naissance et de mort inconnues, était subdélégué à Angoulême au moment de la Révolution, dont il se montra partisan; il devint, le 5 septembre 1792, avec 182 voix sur 509 votants, membre de la Convention, et dit, lors du procès de Louis XVI : « Les pièces communiquées à Louis, et sa conduite, ne me permettent pas de douter qu'il ne soit coupable de conspiration. Je crois que, comme législateur et comme juge, je dois le condamner à mort. » Brun fut ensuite juge de paix, puis commissaire près le tribunal civil d'Angoulême. Plus tard il se rallia au gouvernement de la Restauration, car on le retrouve, le 13 mars 1816, juge au même tribunal.

BRUN (PIERRE-THOMAS-JOSEPH), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bordeaux (Gironde), le 25 novembre 1774, mort à Bordeaux, le 8 avril 1838, était fils d'un des principaux négociants de cette ville. Il fit ses études classiques chez les Oratoriens de Vendôme, puis suivit la carrière du commerce et fut président de la chambre de commerce de Bordeaux de 1829 à 1830. Ce fut le 18 mai 1815, comme représentant du commerce et de l'industrie, que le département de la Gironde l'envoya siéger à la Chambre des Cent-Jours; il n'y prit pas la parole. En 1831, nommé conseiller général de la Gironde et maire de Bordeaux jusqu'à sa mort, il fit, en cette dernière qualité, mettre l'octroi en régie et s'occupa activement des embellissements de la ville. — Officier de la Légion d'honneur.

BRUN (HENRI-LOUIS-LUCIEN), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, puis membre du Sénat, né à Gex (Ain), le 2 juin 1822, se fit recevoir, à la Faculté de Paris, avocat et docteur en droit, puis s'inscrivit au barreau de Lyon; ses opinions politiques et religieuses ne tardèrent pas à lui conquérir une situation considérable et une belle clientèle dans la société aristocratique lyonnaise; il devint bâtonnier de son ordre. Les élections du 8 février 1871 l'appelèrent au Parlement. Elu représentant de l'Ain à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 7, par 41,463 voix (71,803 votants, 107,184 ins-

crits), il alla siéger à droite : le réel talent qu'il montra dans plus d'une circonstance en fit bientôt un des chefs du parti monarchiste et catholique. Il vota pour les préliminaires de paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, de l'Assemblée, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour le septennat et pour l'état de siège, s'abstint dans le scrutin sur la loi des maires, se montra très réservé à l'égard du gouvernement du vingt-quatre mai, et, comme la plupart des légitimistes, contribua au renversement du ministère de Broglie. Doué d'une grande facilité de parole, il monta souvent à la tribune dans les discussions politiques. Il parla notamment sur la proposition Ravinel tendant à transférer définitivement à Versailles, auprès de l'Assemblée nationale, toutes les administrations publiques. Le retour du gouvernement à Paris n'eut pas d'adversaire plus déclaré que M. Lucien Brun, qui déclara que le pays avait donné mandat exprès à ses représentants de se prononcer comme il le faisait. M. L. Brun intervint encore dans la discussion de la loi sur les conseils généraux; il déposa une proposition en faveur de l'adjonction des plus imposés aux conseils municipaux. Légitimiste convaincu, il soutint au nom de l'extrême droite une interpellation relative à la suspension du journal *l'Union* pour publication du manifeste du comte de Chambord, et signa, le 15 juin 1874, la proposition en faveur du rétablissement de la monarchie. Pourtant, lorsque le message adressé à l'Assemblée par Thiers, le 13 novembre 1872, eut amené une rupture entre le président de la République et la partie intransigeante de la majorité conservatrice, M. Lucien Brun, membre de la commission des quinze, nommée par la Chambre pour examiner le message présidentiel et y répondre, avait solennellement affirmé, le 29 novembre, à la tribune, qu'il n'y avait point de question engagée entre la République et la monarchie. « Ce que veut la droite, avait-il dit, c'est l'établissement d'un gouvernement de combat contre les doctrines révolutionnaires. Que M. Thiers nous accorde ce que nous lui demandons et nous lui donnerons notre confiance. » M. Brun fut aussi un des agents les plus actifs des tentatives de restauration monarchique qui marquèrent l'année 1873. Au mois d'octobre, il se rendit à Salzbourg, avec M. Chesnelong, auprès du comte de Chambord, pour lui offrir le trône de France et lui demander son adhésion au programme politique élaboré par la droite. Il fit partie de la seconde commission des Trente, et s'y prononça contre le suffrage universel. La nomination des maires, la loi électorale, la liberté de l'enseignement supérieur lui fournirent le texte de plusieurs discours importants à l'Assemblée. M. Lucien Brun vota contre les propositions C. Périer et Malleville, et déclara, le 22 janvier 1875, que si lui et ses amis avaient participé à l'organisation du septennat, en prorogeant les pouvoirs du maréchal, ils n'avaient pas entendu, ce jour-là, fermer la porte à la monarchie. Il combattit la Constitution du 25 février 1875; la loi votée en juillet de la même année, par l'Assemblée nationale, sur la « liberté de l'enseignement supérieur » eut toute son approbation. Après la session, M. Lucien Brun déclina la candidature dans le département de l'Ain, et reprit sa place au barreau de Lyon, en même temps qu'il devenait professeur à l'Université catholique de cette ville. C'est comme sénateur inamovible, élu le 16 novembre 1877, qu'il fit sa ren-

rée au Parlement. Depuis lors, M. Lucien Brun a siégé à l'extrême droite de la Chambre haute, et s'est associé à tous ses votes. Il a présenté et développé plusieurs interpellations sur la politique religieuse du gouvernement républicain, a combattu par ses discours et par ses votes chacun des projets de loi sur l'enseignement dus à l'initiative gouvernementale, s'est prononcé avec force *contre* l'article 7 et « l'application des lois existantes » aux congrégations, puis *contre* la formule nouvelle du serment judiciaire, *contre* l'expulsion des princes, *contre* la réforme de la magistrature, *contre* le rétablissement du divorce, *contre* la nouvelle loi militaire, etc. Il a voté notamment, dans les derniers temps de la législature : *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février); il était absent par congé (29 mars) lors du scrutin sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

BRUN (CHARLES-MARIE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1889, et ministre de la Marine, né à Toulon (Var), le 22 novembre 1821, était ingénieur de la marine, officier de la Légion d'honneur, et sans antécédents politiques, quand il fut élu comme républicain, le 8 février 1871, représentant du Var à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 6, par 39,877 voix (41,928 votants, 89,418 inscrits). Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine, et vota : le 1^{er} mars 1871, *contre* la paix; le 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; le 30 août, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée; le 3 février 1872, *pour* le retour à Paris; le 24 mai 1873, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers; les 19-20 novembre, *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal; le 30 janvier 1874, *contre* la loi des maires; le 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon; le 11 février, *pour* l'amendement Pascal Duprat; le 25 février, *pour* l'ensemble de la Constitution. Elu, le 30 janvier 1876, sénateur du Var, par 141 voix sur 208 votants, M. Ch. Brun fut nommé, la même année, directeur des constructions navales. Il vota avec la gauche *contre* la dissolution de la Chambre des députés, *pour* l'article 7 et l'application des lois existantes aux congrégations, *pour* la politique coloniale, etc., et obtint, le 8 janvier 1882, le renouvellement de son mandat sénatorial. Il siégeait à l'union républicaine et faisait partie, en outre, du conseil d'amirauté, quand il entra, le 21 février 1883, comme ministre de la Marine et des Colonies, dans le cabinet formé par M. J. Ferry. C'est lui qui eut, au début de la séance au 26 mai, la triste mission d'annoncer au Parlement la mort du commandant Rivière tué à Hanoï. Il déclara en même temps qu'il venait de donner l'ordre d'expédier les transports destinés à emporter les troupes, en vertu de la loi récemment votée par les Chambres. Il eut aussi à s'occuper de l'élaboration d'un projet d'organisation d'une armée coloniale. Mais l'état de sa santé ne permit pas à M. Charles Brun de conserver longtemps son portefeuille. Il s'en démit, le 9 août 1883, et fut promu, le lendemain, commandeur de la Légion d'honneur. Il a été admis à la retraite, comme directeur des constructions navales, le 7 février 1884. Il a voté *pour* l'expulsion des princes, *pour* le rétablissement du divorce,

pour la nouvelle loi militaire, etc., et, a donné sa démission de sénateur à la fin de 1888.

BRUN DE VILLERET (PIERRE-LOUIS-BERTRAND, BARON), député de 1817 à 1820, de 1827 à 1830, et pair de France, né au Malzieu (Lozère), le 3 février 1773, mort au Malzieu, le 11 février 1845, était destiné au barreau. Il se prononça d'abord contre la Révolution, puis ses sentiments se modifièrent, et il se fit recevoir, en l'an VI, à l'École d'artillerie. Il en sortit en l'an VII, devint aide de camp de Soult, gagna à Ansterlitz, Iéna, Eylau, Friedland, ses épaulettes de capitaine et de chef de bataillon, fut employé dans des négociations auprès du roi de Saxe, puis accompagna le maréchal Soult à l'armée de Portugal. Brun de Villeret, choisi pour aller rendre compte à Napoléon 1^{er} des résultats de cette malheureuse expédition, ne resta pas moins de trois mois à Schenbrunn, occupé sans cesse à combattre la fâcheuse impression que l'attitude de Soult avait fait naître dans l'esprit de l'empereur. Quand le duc de Dalmatie fut rappelé à Dresde, Brun de Villeret l'accompagna de nouveau; il fut alors créé baron de l'Empire, et promu général de brigade. Il se distingua à la bataille de Wurchem, à la journée d'Inferboch, et fut fait prisonnier à la suite du désastre de Leipzig. Il ne put rentrer en France qu'après les événements de 1814. Nommé alors chevalier de Saint-Louis, commandant du département de la Lozère, et commandeur de la Légion d'honneur, il fut, en outre, appelé par son protecteur, Soult, devenu ministre de la Guerre, à remplir auprès de lui les fonctions de secrétaire-général. Ce fut chez lui, au Malzieu que se cacha le duc de Dalmatie, compris dans l'ordonnance du 28 juillet 1815.

Aux élections de 1815 et à celles de 1816, Brun de Villeret fut, sans succès, le candidat du parti libéral dans la Lozère; il ne triompha que le 20 septembre 1817, au collège de département. Il siégea au centre, demanda que la Chambre s'occupât d'un Code rural en harmonie avec l'état actuel de la propriété, et appuya le projet de recrutement de l'armée, dont il défendit tous les articles, surtout celui qui concernait l'avancement. Dans la discussion sur le budget particulier de la guerre, il combattit les réductions proposées, et, en 1819, soutint qu'il fallait continuer les opérations relatives au cadastre. Brun de Villeret s'opposa à la proposition Laisné de Ville-Evêque, tendant à faire restituer aux émigrés leurs rentes sur l'Etat, tout en déclarant qu'il fallait secourir les émigrés; « mais, dit-il, le cri de l'humanité ne s'accorde pas toujours avec la raison d'Etat et avec les maximes d'une saine politique. » Il prit part en outre à la discussion relative aux subsistances de Paris, et prononça, sur la loi de tendance, les comptes et le budget, des discours qui eurent un certain retentissement. Son opposition à la loi du double vote lui valut, à son retour dans son pays, les félicitations des libéraux; mais le parti aristocratique dominait dans les collèges électoraux de la Lozère, et le général Brun de Villeret resta jusqu'en 1827 en dehors de la politique. Il rentra au Parlement le 17 novembre 1827 : le collège de département de la Lozère lui avait donné 164 voix sur 264 votants, et 333 inscrits. Il siégea, jusqu'à la révolution de 1830, parmi les constitutionnels. Louis-Philippe le nomma pair de France, le 11 septembre 1835, après l'avoir fait lieutenant général et lui avoir donné le commandement de la 19^e division militaire. Grand-officier de la Légion d'honneur.

BRUNCK (JACQUES-PIERRE-SIMON, SEIGNEUR DE FRUNDECK), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 18 octobre 1735, mort en 1807, était ancien colonel d'artillerie et chevalier de Saint-Louis, au moment de la Révolution, dont il soutint avec modération les principes. Président de l'administration du Bas-Rhin, il fut élu, le 29 août 1795, député de ce département à l'Assemblée législative, par 290 voix sur 578 votants. Il siégea parmi les constitutionnels et vota avec eux. Délégué près du roi, avec vingt-trois de ses collègues, pour le protéger dans la journée du 20 juin 1792, il rendit compte de cette mission à l'Assemblée, prit la défense de Lafayette, et contribua à son acquittement; en sortant de la séance, il fut entouré par un parti de fédérés, auxquelles il n'échappa qu'à grand'peine. A la séance du 22 août, il déposa sur la tribune sa croix de Saint-Louis pour les veuves et les orphelins des citoyens tués dans la journée du 10 août, et se retira de la vie politique.

BRUNE (GUILLAUME-MARIE-ANNE), pair des Cent-Jours, né à Brive (Corrèze), le 13 mars 1763, tué à Avignon (Vaucluse), le 2 août 1815, était le fils d'un avocat, qui le destinait à la même profession; il commença par étudier le droit et de préférence la littérature, et, à la suite d'un voyage en Poitou, publia, en 1788, un intéressant *Voyage pittoresque et sentimental dans quelques provinces occidentales de la France*; mais la Révolution vint l'arracher à ces distractions; inscrit dans la garde nationale parisienne improvisée en 1789, il embrassa les idées nouvelles, se lia avec les principaux orateurs des Sociétés patriotiques, et après avoir dirigé pendant quelque temps, et sans succès, une imprimerie, s'enrôla dans le 2^e bataillon de volontaires de Seine-et-Oise; il y devint adjudant-major le 18 octobre 1791. Nommé adjoint aux adjudants généraux en 1792, il était près de Thionville, lorsqu'il fut appelé à Paris, avec les fonctions de commissaire général chargé de diriger les mouvements militaires et l'organisation des nouveaux bataillons, la remonte, la confection et l'envoi des armes et des munitions, et le service des transports de la guerre dans tous les départements. Mais le 25 septembre 1792, Brune demanda l'autorisation d'aller reprendre sa place dans l'état-major de l'armée, rejoignit le camp de Meaux, et gagna tous ses grades sur le champ de bataille. Il eut une très grande part dans les succès de Dumouriez et de Kellermann; puis on le vit, comme chef d'état-major, réduire les insurgés de Calvados. Nommé général de brigade, il se battit à Hondschoote et remplit avec succès une mission politique et militaire dont le comité de Salut public le chargea dans la Gironde, puis à Nice, à Marseille, et dans cette même ville d'Avignon où il devait périr assassiné.

Pendant la campagne d'Italie, il assista à toutes les affaires où fut engagée la division de Masséna, dont il faisait partie, et combattit à Rivoli, à Saint-Michel, à Feltré, dans les gorges de la Carinthie, etc. Bonaparte le nomma général de division; à ce titre, Brune remplaça Augereau, et établit son quartier général à Brescia et à Vérone. Après la paix de Campo-Formio, il devint commandant en chef des troupes dirigées sur la Suisse, qu'il réussit à pacifier. Appelé, en 1799, au commandement de l'armée de Hollande, il mena encore une brillante campagne, battit le duc d'York à Bergen

et fut fait gouverneur du pays. Bientôt après, on l'envoya en Vendée, puis à l'armée des Grisons pendant trois mois, au bout desquels il passa de nouveau à l'armée d'Italie. Brune se signala dans tous les engagements, prit Vicence et Montebello, se rendit maître d'un grand nombre de places, soumit la basse et la haute Italie, et prépara la paix de Lunéville. En 1803, il fut nommé ambassadeur à Constantinople; il y recueillit des notions politiques et géographiques fort intéressantes, fit connaître dans le Levant les produits des fabriques françaises, et établit les premières relations de la Perse avec la France. Après avoir rempli cette mission pendant deux ans, il revint à Paris (1805). Lors de l'organisation de l'Empire, Napoléon I^{er} l'avait fait, en son absence, maréchal de France et grand aigle (13 pluviôse an XII) de la Légion d'honneur. Il commanda l'armée des côtes de l'Océan à Boulogne, ainsi que la flottille. En 1807, il fut fait gouverneur des villes hanséatiques; bientôt après, il reçut le commandement du corps de réserve de la grande armée, battit l'ennemi à Martenshagen, prit Stralsund, et signa avec M. de Toll, général en chef de l'armée suédoise, une convention par laquelle l'île de Rugen et les îles adjacentes étaient cédées à la France. Brune ayant fait mention dans cet acte de *l'armée française* et non de l'armée de *Sa majesté impériale et royale*, encourut la disgrâce de Napoléon, qui le priva de son commandement. En avril 1814, Brune adhéra à la déchéance de l'empereur, mais il fut mal accueilli par les Bourbons. Il reprit l'épée pendant les Cent-Jours et fut mis à la tête de l'armée du Var. Vers la même époque, le 2 juin 1815, Napoléon le nomma pair de France. Pourtant Brune n'accepta son poste dans le Var qu'avec une certaine répugnance: « Je ne sais, disait-il à un ami en montrant sa lettre d'acceptation, il me semble que c'est mon arrêt de mort que je viens de signer. » Brune exerça son autorité avec modération. Après la rentrée de Louis XVIII, il fit sa soumission et fit prendre à ses troupes la cocarde blanche, remit son commandement au représentant du gouvernement royal dans le Midi, le marquis de Rivière, et muni d'un passe port, partit pour Paris dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1825. Arrêté un instant à la porte d'Aix, injurié, menacé, il parvint à passer et refusa de se détourner de la route directe, comme le lui conseillaient ses aides de camp. Arrivé à Avignon, il descendit pour déjeuner à l'hôtel du *Palais-Royal* où se trouvait la poste. L'entrée de la voiture avait attiré un groupe d'oisifs qui s'enquéraient quel était le voyageur. Un jeune homme, appelé Soulié, s'écria: « C'est le maréchal Brune! » Et il raconta qu'en 1792, Brune avait été un des meurtriers de la princesse de Lamballe, et qu'il avait promené dans les rues de Paris le cœur de l'infortunée! Or, Brune en septembre 1792, n'était pas à Paris. Soulié ajouta que Brune allait chercher l'armée de la Loire pour « châtier le midi. » Ces paroles, rapidement colportées, amenèrent devant l'hôtel un rassemblement menaçant. Le préfet de Vaucluse, M. de Saint-Chamaus, arrivé le matin même, était descendu et se trouvait encore à l'hôtel du *Palais-Royal*. Grâce à son intervention, la voiture put repartir, devançant la foule, qui se jeta, pour la rejoindre, dans les rues latérales. Malheureusement, à la porte de la ville, il y avait un poste de gardes nationaux, dont le chef, nommé Verger, se fit exhiber le passe port du maréchal, et, sous prétexte de l'omission d'une formalité, refusa de

e laisser passer. Pendant ce débat, le maire, M. Puy, le préfet, le sous-préfet, M. de Balzac, avertis, accoururent pour dégager le maréchal et le ramener en ville. Ils étaient suivis d'une foule, grossissant d'instant en instant, qui escortait la voiture avec des cris de mort. On arriva néanmoins à l'hôtel, la porte se referma sur la voiture et fut solidement barricadée. Il était dix heures du matin. Les autorités, secondées par un faible peloton de gardes nationaux, luttaient contre les émeutiers qui voulaient envahir l'hôtel. Vers deux heures, une double détonation retentit à l'intérieur. « Ils sont entrés par les toits », cria la foule. En effet, par le toit d'une maison voisine, des assassins avaient gagné celui de l'hôtel et pénétré dans la chambre où se tenait le maréchal, lisant des lettres de sa femme : « Que me voulez-vous ? » demanda-t-il à deux hommes qui venaient d'entrer. Pour toute réponse l'un d'eux dirigea vers lui un pistolet que le maréchal détourna. « Je vais, dit l'autre, te montrer comment il fallait l'y prendre, » et d'un coup de carabine, il étendit le maréchal raide mort. Deux balles l'avaient frappé au cou et à la tête. Aussitôt l'assassin parut à la fenêtre et annonça la mort du maréchal ; la foule applaudit ; sa fureur n'était pas assouvie. Lorsque sortit de l'hôtel le cercueil contenant le corps de la victime, ils l'arrachèrent aux porteurs et le précipitèrent dans le Rhône. Le cadavre fut roulé par le fleuve jusqu'entre Tarascon et Arles, à 12 lieues d'Avignon, en face d'un domaine appartenant à M. de Chantouse. Caché dans un fossé profond par le soins de trois serviteurs du domaine, il resta là deux ans. La veuve du maréchal connut alors le secret de cette tombe, et fit rapporter le corps de son mari à Paris, le 6 décembre 1817. Ce ne fut que le 19 mars 1819, qu'elle put obtenir l'autorisation de poursuivre les assassins, et les débats ne s'ouvrirent, devant la cour de Riom, que le 24 février 1821. L'individu qui avait tiré le premier coup de pistolet s'appelait Trestaillon ; il était mort quand la justice eut l'information. Quant à l'autre, Guindon, dit Roquefort, portefaix, il prit la fuite, et c'est par contumace que la Cour d'assises de Riom le condamna à la peine de mort. Comme il était insolvable, la veuve de la victime dut payer elle-même les frais du procès. Les concitoyens du maréchal Brune lui ont élevé un monument par souscription, à Brive-la-Gaillarde, en 1841.

BRUNEAU (VITAL), député de 1876 à 1885, né à Villaines-la-Juhel (Mayenne), le 3 janvier 1835, exerçait la médecine dans son pays natal, dont il représentait le canton au conseil général de la Mayenne. Il se présenta comme candidat républicain, le 20 février 1876, à la Chambre des députés, et fut élu dans la 2^e circonscription de la Mayenne, par 9,891 voix (10,390 votants, 21,151 inscrits). Il siégea à gauche et fut des 363. Après sa réélection, le 14 janvier 1877, par 9,001 voix (16,195 votants, 21,612 inscrits), contre 7,155 à M. Sablé, il continua de voter avec les républicains modérés de la Chambre, le 20 janvier 1879, pour l'ordre du jour de confiance en faveur du ministère Dufaure ; le 21 février, pour l'amnistie partielle ; le 5 juin, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui ; le 19 juin, pour le retour du Parlement à Paris ; le 16 mars 1880, pour l'ordre du jour Devès en faveur du gouvernement (application des lois aux congrégations), etc. Le 21 août 1881, M. Vital Bruneau obtint, sans concurrent, sa

réélection (9,501 voix sur 10,245 votants, 21,401 inscrits.) Il suivit la politique opportuniste, repoussa l'institution d'un maire de Paris élu, la proposition Boyssset relative à l'abrogation du Concordat, l'élection de la magistrature, la revision, vota les crédits du Tonkin, le maintien de l'ambassade auprès du pape, etc., et se représenta, après le rétablissement du scrutin de liste, aux suffrages des électeurs de la Mayenne, le 4 octobre 1885 : il échoua cette fois avec 30,724 voix ; le dernier élu des conservateurs, M. Barouille, obtenait 41,217 suffrages.

BRUNEAU DE BEAUMETZ (ALBERT-MARIE-AUGUSTE, CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XII à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Douai (Nord), le 18 janvier 1759, mort à Cambrai (Nord), le 11 septembre 1836, fut, sous l'ancien régime, avocat général au Parlement de Flandre, puis procureur général près la même cour, enfin conseiller au présidial d'Arras. Il n'entra dans la vie politique que le 27 brumaire an XII, ayant été désigné par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département du Pas-de-Calais. Membre de la Légion d'honneur l'année suivante (14 brumaire an XIII), il soutint les institutions impériales, fut créé chevalier par Napoléon I^{er} le 28 janvier 1809, et confirmé dans ses fonctions législatives le 2 mai de la même année. Il était président de chambre à la Cour de Douai depuis le 6 avril 1811, lorsque l'arrondissement d'Arras l'envoya (15 mai 1815) siéger à la Chambre des Cent-Jours. Il conserva son siège de magistrat sous la Restauration et termina sa carrière avec le titre de président honoraire.

BRUNEL (IGNACE), membre de la Convention, né à une date inconnue, mort par suicide à Toulon, le 19 mai 1795, était maire de Béziers au début de la Révolution, et avait été suppléant de l'Hérault à l'Assemblée législative, où il ne fut pas appelé à siéger. Élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention pour le département de l'Hérault, par 285 voix sur 482 votants, il siégea parmi les modérés, vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple et pour le sursis, et répondit au 3^e appel nominal : « Je me renferme dans une mesure de sûreté générale, et mon avis est que Louis soit renfermé à perpétuité, sauf à le déporter, s'il y a lieu. » Après l'écrasement de la Gironde, au 31 mai 1793, il fut envoyé en mission à Lyon, avec Rouyer ; incapables de mesures violentes, ces représentants déplorèrent (juillet 1793) le sort que l'on réservait à Lyon ; restés dans la ville, malgré le décret qui les rappelait, et sans pouvoirs, ils furent arrêtés et remis en liberté quelques jours après. Chabot accusa alors Brunel, à la Convention, d'être en correspondance avec les fédéralistes de Bordeaux, et le fit décréter d'arrestation ; Brunel fut sauvé par le 9 thermidor. Il reprit alors son siège à la Convention, demanda pour les personnes incarcérées depuis le 31 mai l'autorisation de revenir sur les transactions qu'elles avaient consenties, et partit dans le Midi soutenir le mouvement de réaction contre les terroristes. Mais, à Toulon, les Jacobins enlevèrent, malgré Brunel, les armes de l'arsenal, et le forcèrent à signer la mise en liberté des détenus ; Brunel se brûla la cervelle de désespoir. La Convention adopta sa veuve et ses enfants.

BRUNEL (ALEXIS), rej. résolu. à l'Assemblée

constituante de 1848, né à Brest (Finistère), le 15 décembre 1793, mort à Paris, le 8 avril 1849, appartenait en 1848 à la magistrature, comme président du tribunal civil de Brest. Par 73,272 voix, le département du Finistère le nomma (23 avril) son représentant à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 15. Il siégea à droite et vota, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, etc. M. A. Brunel mourut avant la fin de la session.

BRUNEL (GEORGES), député en 1885, né le 1^{er} avril 1838, était maire de Castelmayran, et sans antécédents politiques, quand il fut élu, le 4 octobre 1885, député de Tarn-et-Garonne, le 4^e et dernier de la liste conservatrice, par 30,745 voix (59,851 votants, 69,647 inscrits). M. Brunel prit place à droite; mais l'élection de Tarn-et-Garonne ayant été invalidée par la majorité de la Chambre, les électeurs furent appelés de nouveau au scrutin, le 20 décembre 1885, et, cette fois, M. Brunel échoua avec 30,626 voix. (Sur les quatre élus, il y eut deux conservateurs et deux républicains.)

BRUNET (JACQUES-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Paris, le 31 mars 1745, mort à Versailles (Seine-et-Oise), le 29 mars 1837, était avocat au Parlement de Paris. Il fut élu, en 1791, juge au tribunal du 4^e arrondissement de Paris; en 1793, administrateur et membre du directoire du territoire de Gonesse; en l'an III, commissaire près le tribunal du même district; en l'an IV, commissaire près l'administration centrale du département de Seine-et-Oise. Le même département le nomma (23 germinal an V) député au Conseil des Cinq-Cents, par 193 voix. Plus tard il rentra dans la magistrature, fut vice-président du tribunal civil de Versailles, en l'an XIII, et procureur impérial au même siège, en 1807. En 1830, J.-F. Brunet, chevalier de la Légion d'honneur, présidait le tribunal de Versailles et était conseiller général de Seine-et-Oise.

BRUNET (JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, et représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Limoges (Haute-Vienne), le 3 novembre 1814, était fils d'un ancien officier. Destiné à la carrière militaire, il passa par l'École polytechnique (1833), devint officier d'artillerie, et fut promu capitaine en 1840. Auteur d'un important ouvrage qui attira sur lui l'attention des spécialistes, *l'Histoire générale de l'artillerie* (1842, 2 vol.), il fut attaché à la poudrerie de Vonges et au comité d'artillerie, fit campagne en Afrique comme aide de camp du maréchal Bugeaud, et acquit la réputation d'un officier de mérite. Ses compatriotes de la Haute-Vienne l'envoyèrent, le 23 avril 1848, siéger à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 8, par 27,175 voix (61,130 votants, 82,272 inscrits). Il fit partie du groupe des républicains modérés de la nuance du *National*, et vota : 9 août 1848, contre le rétablissement du cautionnement; 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1^{er} septembre, contre le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, contre l'amendement Grévy; 2 novembre, contre le droit au travail; 25 novembre, pour

l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; 16 avril, pour l'expédition de Rome; 2 mai, contre l'amnistie des transportés. M. Brunet s'était rendu célèbre à l'Assemblée constituante par la longueur et la monotonie de ses discours, sans que rien pût encore faire prévoir quel rôle excentrique il lui serait donné de jouer plus tard dans une autre assemblée. Non réélu à la Législative, il rentra dans le service militaire actif; mais après le coup d'Etat de décembre 1851, il refusa le serment à L.-N. Bonaparte, qui le raya des cadres de l'armée. M. J. Brunet a raconté lui-même à la tribune de l'Assemblée nationale que le président de la République, lui ayant alors vainement offert les positions les plus élevées « avait, de dépit, brisé la plus belle carrière de l'armée française. » Rendu à la vie privée, M. Brunet composa et publia divers ouvrages (*Nouvel Armement général des Etats* (1857), *Organisation vitale de la terre* (1858), le *Messianisme* (1858), etc.), où apparaît pleinement l'exaltation de son esprit. Après s'être fait éconduire, au début de la guerre franco-allemande, par le maréchal Canrobert, à qui il offrait de lui indiquer « les moyens de rendre la guerre fructueuse pour notre pays. » M. Brunet se mit à publier dans le *Siccle*, pendant le siège, des articles de critique militaire qui lui valurent à Paris une certaine notoriété. Aussi fut-il élu, par une sorte de protestation contre les plans militaires du gouvernement de la Défense nationale, représentant de la Seine, le 8 février 1871, le 30^e sur 43, par 91,914 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits). Il s'était déclaré républicain, et il siégea d'abord à gauche. Il parla et vota contre les préliminaires de paix. Au cours du débat dans lequel le général Trochu rendit compte de la manière dont il avait exercé le pouvoir, M. Jean Brunet prononça une véritable autobiographie dont le président eut grand-peine à arrêter les digressions : « Au milieu des événements les plus terribles et les plus dangereux de la défense de Paris, disait-il, une grande partie de la population demanda que je fusse mis non seulement à la tête de la défense, mais placé avec le titre de major général à la direction supérieure des armées de toute la France pour lutter contre le génie stratégique du général de Moltke. » Dès ce jour, on dut s'attendre de la part de M. Brunet à toutes les fantaisies d'une imagination peu réglée. C'est vers cette époque qu'il rompit avec la gauche « qui en éprouva peu de regrets, dit une biographie, pour passer avec armes et bagages dans les rangs des conservateurs, qui n'en ressentirent qu'une joie des plus modérées. » Il agit d'ailleurs en irrégulier de la politique, et, illuminé inconscient, il déposa, le 11 janvier 1872, une proposition dans laquelle il demandait que « la France se vouât complètement à Dieu tout-puissant et à son Christ, et qu'en témoignage de ses nouveaux sentiments, elle élevât un temple au Christ sur la hauteur de Paris qui avait été consacrée au roi de Rome. » Cette proposition ne fut pas adoptée, mais l'initiative de M. Brunet ne fut probablement pas perdue, et c'est peut-être son projet qui, plus tard, donna l'idée de la construction, sur les hauteurs de Montmartre, de l'église du Sacré-Cœur. M. Jean Brunet avait voté pour les prières publiques, pour la pétition des évêques, pour l'abrogation des lois d'exil, qu'il avait demandée à la tribune, etc. Il n'eut plus désormais qu'une préoccupation, celle d'introduire dans toutes les lois, quel qu'en fût l'objet, un amendement

religieux. C'est ainsi qu'il réclama l'exclusion de la liste du jury de tout électeur qui, par profession ou déclaration, refuserait de croire en Dieu; qu'il demanda que tout membre du conseil supérieur de l'instruction publique signât par écrit, avant de siéger, la déclaration suivante: « Je crois en Dieu l'éternel, le tout-puissant et souverainement juste, » etc. Il faut ajouter que M. Jean Brunet prononça, en 1872, au sujet de la réorganisation de l'armée, plusieurs discours où il faisait preuve d'une compétence réelle. Il vota, le 24 mai 1873, pour l'acceptation de la démission de Thiers, et soutint le gouvernement du 24 mai. Il adopta le septennat, proposa la réorganisation territoriale de la France, l'inscription sur tous les établissements d'instruction supérieure d'une formule glorifiant Dieu, « le créateur et le maître de l'intelligence universelle, etc. »

M. Jean Brunet se prononça *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Après la session, il ne se représenta pas aux suffrages des électeurs, et reentra dans la vie privée et dans l'oubli.

BRUNET (JOSEPH-MATHIEU), ministre, sénateur de 1876 à 1885, né à Arnac-Pompadour (Corrèze), le 4 mars 1829, entra, au début de l'Empire, dans la magistrature, fut substitué du procureur impérial à Saint-Yrieix, puis à Tulle, juge à Limoges, devint juge d'instruction à Paris, et succéda en qualité de président de la 7^e chambre correctionnelle au célèbre magistrat Delesvaux: cette chambre était celle qui jugeait spécialement les procès de presse. M. Brunet présidait le tribunal lors du procès relatif à la souscription Baudin. Dévoué à la politique impérialiste, M. Brunet ne tarda pas à passer conseiller à la Cour d'appel de Paris. Il était, d'autre part, président du conseil général de la Corrèze, lorsqu'il se présenta, le 27 avril 1873, à la députation, comme candidat conservateur. Il échoua alors contre le candidat républicain, M. Latrade. Le 30 janvier 1876, il se fit élire sénateur de la Corrèze, par 237 voix sur 497 votants: la coalition des impérialistes et des monarchistes purs lui avait valu ce succès; aussi M. Joseph Brunet crut-il devoir protester contre la qualification de « bonapartiste » qui lui avait été donnée dans des journaux. Il alla siéger sur les bancs de la droite, vota, dans toutes les circonstances importantes, contre les républicains, notamment au sujet de la loi sur la collation des grades et fut appelé, lors du coup d'Etat parlementaire du maréchal de Mac-Mahon (17 mai 1877), à recevoir, comme représentant le parti impérialiste, le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes dans le ministère de Broglie-Fourton. Les mesures de rigueur prises par son administration portèrent surtout sur les fonctionnaires de l'instruction primaire placés immédiatement sous l'autorité des préfets, mais n'atteignirent aucun des membres de l'enseignement secondaire ou supérieur. M. Brunet ne se signala, d'ailleurs, durant son passage aux affaires, par aucun acte important et se contenta de s'associer à la politique de ses collègues. Il remit comme eux sa démission après les élections d'octobre 1877, et redevint simple sénateur. M. Joseph Brunet vota *contre* le ministère parlementaire de M. Dufaure, *contre* les lois sur l'enseignement présentées et défendues par M. Ferry, notamment *contre* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur; il opina, le 4 décembre 1882, *contre* la loi nouvelle sur le serment judiciaire; en 1883,

contre le projet de loi relatif à la situation des membres des familles ayant régné sur la France; la même année, *contre* le projet de loi tendant à suspendre l'immovibilité de la magistrature; en 1884, *contre* le rétablissement du divorce. Admis à la retraite le 21 mars 1884, comme conseiller à la cour, M. Brunet ne s'est pas représenté, dans la Corrèze, aux élections sénatoriales de 1885. Après l'échec de la souscription du canal de Panama (mars 1889), M. Brunet a été nommé liquidateur de cette Société.

BRUNET. — Voy. VILLENEUVE (MARQUIS DE).

BRUNET DE CASTELPERS. — Voy. PANAT (MARQUIS ET COMTE DE).

BRUNET DE LA TUQUE (PIERRE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Puch-de-Gontaud (Lot-et-Garonne), le 3 avril 1757, mort à Puch-de-Gontaud, le 6 février 1824, était juge royal dans cette ville, où il fut, plus tard, nommé juge de paix. Le 4 avril 1789, le tiers-état de la sénéchaussée de Nérac l'envoya à l'Assemblée des Etats-Généraux. Il appartint à la majorité de la Constituante, et y fit une motion en faveur de l'éligibilité des non-catholiques, puis diverses observations sur le projet relatif aux tribunaux de paix et à ceux de famille.

BRUNET-DENON (VIVANT-JEAN, BARON), député de 1842 à 1846, et au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Givry (Saône-et-Loire), le 9 mai 1778, mort à Paris, le 13 juillet 1866, était le neveu du baron Denon (1747-1825), artiste, archéologue et diplomate, qui fut directeur général des musées. Avec lui, Brunet-Denon prit part à l'expédition d'Egypte, et fut choisi comme secrétaire de l'état-major général de l'armée d'Orient par Alexandre Berthier; c'est en cette qualité qu'il fit les campagnes de l'an VI et de l'an VII en Egypte et en Syrie, et qu'il revint en France avec Bonaparte après la bataille d'Aboukir. En brumaire an VIII, le jeune Brunet s'engagea au 9^e régiment de dragons et fut nommé sous-lieutenant le 4 messidor de la même année, après Marengo. Lieutenant le 11 thermidor an X, et aide de camp du général Murat en Italie, il fut désigné par le premier consul pour faire partie des officiers employés près le major général des camps formant l'armée des côtes, et, peu après, nommé membre de la Légion d'honneur. Par ordre du ministre de la Guerre, daté de Boulogne, le 9 fructidor an XIII (août 1805), il rejoignit, en son ancienne qualité d'aide de camp, le prince Murat à Strasbourg, et fit avec lui les campagnes d'Ulm, de Vienne et d'Austerlitz. Après cette dernière bataille, où il eut un cheval tué sous lui et où il reçut un coup de feu au bras droit, l'aide de camp Brunet, qui avait été précédemment cité dans un des bulletins d'Ulm, fut nommé capitaine (1805). Il fit ensuite les guerres d'Allemagne et de Pologne (1806-1807), pendant lesquelles il fut nommé chef d'escadron (1806), et, le 1^{er} juillet 1807, à Tilsitt, colonel du 24^e régiment de chasseurs à cheval. Après la paix de Tilsitt, le colonel Brunet resta à la tête de son régiment en Allemagne; créé baron de l'Empire en 1808, il se rendit en 1809 à la grande armée qu'il rejoignit à Vienne, passa le Danube avec son régiment, le 20 mai, se distingua à la bataille d'Essling, où il perdit un bras, et fut promu officier de la